

225C1378  
FR0013269123-FS0670

12 août 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**RUBIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 5 325 020 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 694 294 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 29 404 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 659 090 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,
- 5 800 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 343 353 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 185 961 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1<sup>er</sup> novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,062 €<sup>2</sup> ;
- 673 829 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1<sup>er</sup> novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,5049 €<sup>3</sup> ;
- 408 017 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 9 décembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 27,50 €<sup>4</sup> ; et,

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 103 361 773 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 0,77.

<sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 0,41.

<sup>4</sup> Sur la base d'un delta de 0,53.

- 75 546 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 23 mars 2026 et le 21 juin 2027<sup>5</sup>;

---

---

<sup>5</sup> Sur la base d'un delta de 1.